

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 468

présenté par

M. Giraud, Mme Robin-Rodrigo, M. Giacobbi, M. Chassaigne, M. Idiart et M. Calvet

-----  
**ARTICLE 27**

Après l'alinéa 56 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« Elle tient compte de la cohérence de l'urbanisme commercial et de l'application du document d'urbanisme en vigueur, conformément à la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, délibéré par la collectivité locale compétente. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans les zones rurales, le monopole de l'hypermarché doit être équilibré aux commerces de proximité, et en cohérence avec le document d'urbanisme de la collectivité locale compétente.